

Hausse du RMG et du salaire minimum

Le patronat se montre critique

Une personne ne travaillant pas et étant bénéficiaire du RMG (revenu minimum garanti) pourrait-elle gagner plus qu'une personne payée le salaire minimum? C'est ce qui risque d'arriver si le gouvernement procède comme prévu à l'ajustement du RMG et du salaire minimum en 2011 préviennent les chambres des métiers et de commerce dans un avis commun.

Les chambres patronales ont calculé qu'à l'avenir, un bénéficiaire du RMG vivant en communauté domestique aura droit à une indemnité de 1.877,97 euros alors qu'un travailleur non quali-

fié touchera un salaire minimum social de 1.757,56 euros. «Comment justifier qu'une personne qui travaille gagne, sous certaines hypothèses, moins qu'une personne qui bénéficie du RMG et qui ne travaille donc pas?», s'interrogent les deux chambres patronales. Elles soulignent encore que cette situation est «peu initiatrice quant à la réintégration des bénéficiaires au marché du travail».

De manière plus générale, elles s'opposent à ces deux hausses et plaident plutôt pour des mesures sociales plus ciblées.